



SALAIRE DE L'APPRENTI

(base de rémunération au 1er Mars 2025)

Rémunération mensuelle brute de la 1ère année de formation			
16-17 ans *	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
486,00 €	774,00 €	954,00 €	1 801,00 €
Rémunération mensuelle brute de la 2ème année de formation			
39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
702,00 €	918,00 €	1 099,00 €	1 801,00 €
Rémunération mensuelle brute de la 3ème année de formation			
55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC
990,00 €	1 207,00 €	1 405,00 €	1 801,00 €

En cas de changement de catégorie d'âge de l'apprenti en cours d'année, la rémunération est réactualisée le mois suivant.

* possibilité à partir de 15 ans si la classe de 3ème a été terminée

* signature du responsable légal